



Le printemps de l'apprentissage

Un atout majeur pour l'accès à l'emploi

L'apprentissage est une voie de formation particulièrement adaptée aux formations professionnelles, ce qui se traduit par un fort taux d'insertion professionnelle des apprentis, notamment dans les métiers de l'agriculture et du paysage.

Des témoignages...

M. Pierre Rançon, exploitant en polyculture élevage bovin viande (Blonde d'Aquitaine) sur la commune de Sauveterre.



1) Qu'est ce qui vous a amené à signer un contrat d'apprentissage ?

«J'aime bien travailler avec les jeunes. C'est le deuxième apprenti que je reçois sur mon exploitation. Après une très bonne première expérience, la formule du contrat d'apprentissage m'a séduit et j'ai donc répondu favorablement à la demande d'Arnaud».

2) Selon vous, que signifie être maître d'apprentissage ? Comment exercez-vous cette fonction ?

«C'est avant tout transmettre un savoir faire. Cela demande bien sûr un peu d'investissement au départ mais c'est beaucoup de satisfaction lorsqu'on voit le jeune atteindre les objectifs et les qualifications liées au métier. Par exemple, Arnaud, a fini premier du département au concours de jugement d'animaux par les jeunes et a disputé la finale à l'occasion du Salon de l'Agriculture à Paris. Je voudrais souligner l'importance de responsabiliser l'apprenti ; il ne faut pas avoir peur de le laisser faire, c'est en prenant des initiatives et en faisant des erreurs qu'on apprend».

3) Qu'est ce que l'embauche d'un apprenti a apporté à votre

entreprise et qu'est ce que cela vous a apporté à vous personnellement ?

«Un contrat d'apprentissage de deux ans, c'est bien sûr une main d'oeuvre supplémentaire, ponctuelle du fait de l'alternance, mais régulière. Au fur et à mesure, le jeune gagne en autonomie, ce qui amène inévitablement de la souplesse dans l'emploi du temps et dans l'organisation du travail».

Arnaud Fournier, 20 ans apprenti en CAPA Productions Agricoles, Utilisation des Matériels.



1) Pourquoi avoir choisi l'apprentissage comme voie de formation ?

«La voie scolaire ne me convenait pas. J'ai choisi l'apprentissage car il y avait davantage de temps en entreprise et donc plus de pratique et moins de cours théoriques».

2) Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées ?

«Alterner entre entreprise et CFAA n'est pas toujours évident. Il faut s'adapter à un rythme de travail différent. Cela nous fait grandir en maturité je pense».

3) Quels sont vos projets professionnels ?

«Après le CAPA j'aimerais obtenir un BP Responsable d'Exploita-

tion Agricole (BP REA) que je préparerais également par apprentissage au CFAA du Gers. Je voudrais devenir salarié agricole ou peut-être même m'installer ou m'associer avec un exploitant».

Marie-Pierre Vidou-Fayolle, formatrice en BTS Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation.



1) Comment s'articule la formation entre entreprise et le CFAA ?

«L'alternance permet d'établir un lien entre la pratique et la théorie. Des outils de liaison sont mis en place pour accompagner le jeune dans la progression de ses apprentissages. Pour réussir à l'examen, le jeune a besoin de l'appui de son maître d'apprentissage. Les formateurs se rendent aussi directement sur les exploitations afin de tisser encore davantage le lien entre le CFAA et l'entreprise agricole».

2) Comment les apprentis s'insèrent-ils dans le milieu professionnel ?

«La formation BTS ACSE a pour vocation de former les futurs chefs d'exploitation. Il est donc important que durant leur apprentissage les jeunes soient associés à toutes les prises de décision. A l'issue de la formation, une grande majorité d'entre eux (80 %) a un projet d'installation à court ou moyen terme. Pour les autres, ils deviennent salariés pour des cabinets de gestion ou des coopératives. En clair, pour ces jeunes à la sortie du BTS ACSE par apprentissage, c'est 100 % d'emploi !».

Le Centre de Formation des Apprentis Agricoles du Gers

Le CFAA du Gers prépare aux métiers :

- De l'agriculture, de l'horticulture, de la vigne et du paysage
- Des services aux personnes
- De l'agroalimentaire.

Formations dispensées :

SERVICES EN MILIEU RURAL

CAPA SMR : Services en Milieu Rural

POLYCLTURE ELEVAGE

CAPA PAUM : Productions Agricoles Utilisations de Matériels

HORTICULTURE ET TRAVAUX PAYSAGERS

CAPA TP : Travaux Paysagers

CAPA Horti : Productions Horticoles - Florales et Légumières

VITICULTURE

CAPA VV : Vigne et Vin - Site de Risclé

BTSA VO - Viticulture Oenologie - Site de Risclé

GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

BP REA - Responsable d'Exploitation Agricole

Cultures de Plein Champ ou Viticulture - Site de Mirande

BTSA ACSE - Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation

INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRE

BAC Pro BIT : Bio Industrie de Transformation

CS (niveau IV) - Production, transformation et commercialisation des produits fermiers - Site d'Auch Lavacant et Site de Mirande

BTSA IAA : Industries Agro-Alimentaires

Sur tous les sites, l'hébergement et la restauration sont possibles

Lexique :

CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (niveau V)

CS : Certification de Spécialisation

BPA : Brevet Professionnel Agri-

cole (niveau V)

BP : Brevet Professionnel (niveau IV)

BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole (niveau III)

Certificat de spécialisation en transformation, vente

Depuis 2 ans, le CFAA du Gers propose en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et le Centre de Formation pour adultes du Gers, un certificat de spécialisation production, transformation et commercialisation de produits fermiers.

Accessible aux titulaires d'un Bac ou d'un BTS

En 1 an, par apprentissage, cette mention complémentaire permet à de futurs agriculteurs d'acquérir des compétences en transformation agroalimentaire (fabrication, hygiène, plan HACCP) et en techniques de vente (vente directe, VPC, salons...).

Renseignements au
05.62.61.52.25.



Vous êtes chef d'entreprise

■ Vous êtes chef d'entreprise, pourquoi prendre un apprenti ?

- participer pleinement à la formation d'un futur actif de l'agriculture,
- transmettre vos savoirs et savoir-faire,
- contribuer au renouvellement des actifs de la profession,
- faciliter l'accès au métier à un public issu d'un autre milieu,
- former un salarié, un repreneur ou un associé potentiel pour votre entreprise,
- intégrer progressivement ce nouvel actif sur votre entreprise.

■ Les engagements du maître d'apprentissage :

- **Former l'apprenti en partenariat avec le CFAA :** participer aux rencontres pédagogiques proposées ; expliquer, faire réaliser et évaluer les activités prévues dans l'entreprise.
- **Appliquer le contrat de travail** dans le respect du code du travail et de la convention collective en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité.
- **L'accompagnement du maître d'apprentissage.**
- **Aides financières :** Aide à l'embauche et aide au soutien à l'effort de formation accordée par le Conseil

Régional, exonération de cotisations, crédit d'impôt.

- **Conseil** à l'élaboration du contrat en partenariat entre la Chambre d'Agriculture et le CFA.

- **Formation à la fonction de maître d'apprentissage :** accueillir un apprenti, transmettre son savoir, son métier, accompagner et évaluer ; maîtriser les règles de la prévention des risques ; travailler en collaboration avec le CFA pour mettre en oeuvre une pédagogie de l'alternance efficace. Ces formations vous sont proposées par la Chambre d'Agriculture.

Jeunes filles, jeunes gens, vous avez de 16 à 25 ans

■ Pourquoi choisir de vous former par la voie de l'apprentissage ?

- Pour :
- vous former tout en travaillant et acquérir une expérience professionnelle grâce à l'alternance entreprise/CFA,

- signer, souvent, un premier contrat de travail ; votre rémunération sera fonction de votre âge et de votre année de formation,

- accéder au monde du travail tout en continuant vos études,
- vous former par l'apprentissage quel que soit le niveau de diplôme.

■ Les conditions pour être apprenti :

- Etre âgé de 16 à 25 ans et avant ou après sous certaines conditions,
- signer un contrat de travail avec une entreprise d'une durée de un à trois ans.

Informations pratiques :

Pour plus d'informations, contactez :



- La Chambre d'Agriculture - Pôle Apprentissage Agricole - Joël Sabathier au 05.62.61.77.30



- Pour les formations maître d'apprentissage : la Chambre d'Agriculture - Pôle Formation - Joël Sabathier au 05.62.61.77.43



- Pour les formations par alternance : le C.F.A.A. - Pierre Daran au 05.62.61.52.25

Ce dossier est réalisé avec le soutien du Conseil Régional Midi-Pyrénées